

N/REF : 7/02/2026 10H00 C:000003 I:02599
V/REF : AC/C40949
V/Email reçu le Samedi 07/02/2026 à 10H00

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. RSD
IMMEUBLE : RESEDA - RSD
30, RUE DE PACE
35590 L'HERMITAGE

Rennes, le 26 Février 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : 30 RUE DE PACE - MME BOUAZZA 06 98 15 55 13

LOGEMENT N° 105729, PORTE N°32, 3° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : UNE NOUVELLE RECHERCHE DE FUITE A ÉTÉ EFFECTUÉE PAR UNE AUTRE SOCIÉTÉ,
UN POINT DE FUITE EN DALLE A BIEN ÉTÉ RETROUVÉ AVANT LE PASSAGE EN
APPARENT
FUITE EST ACTIVE ET GÉNÈRE UN DANGER RÉEL AU CONTACT DES INSTALLATIONS
ÉLECTRIQUES.

Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 09/02

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

RECHERCHE DE FUITE

CONSTAT : PAS DE FUITE CONSTATÉE AU NIVEAU DU RÉSEAU EFS ENTRE COMPTEUR
ET VANNE

CONTROLE AVEC MANOMETRE

CONSTAT : PAS DE PERTE DE PRESSION

CONTROLE RESEAU ECS

CONSTAT : PAS DE FUITE CONSTATÉE, PAS DE PERTE DE PRESSION

REMARQUE : LORS DE L'INTERVENTION, AUCUNE CHUTE DE PRESSION CONSTATÉE
SUR RÉSEAU CHAUFFAGE, PAS DE SUINTEMENT OU DE RUISSELLEMENT D'EAU AU
NIVEAU DES GAINES TECHNIQUES

OBSERVATION : LE MANOMETRE EST DEVENU INSTABLE LORS DES OUVERTURE
BRUSQUE DE LA VANNE D'ISOLEMENT CE QUI DÉMONTRE UN PROBLEME AU NIVEAU DU
RÉDUCTEUR DE PRESSION.

CONTROLE SALLE DE BAIN

CONSTAT : LE PROBLEME D'HUMIDITÉ DANS LA SALLE DE BAIN EST PROVOQUÉ PAR
LE MANQUE D'ÉTANCHÉITÉ AU NIVEAU DU SILICONE DE LA CABINE DE DOUCHE.

CONCLUSION : PAS DE FUITE CONSTATÉE, PAS DE TRACE D'HUMIDITÉ, NI DE
GOUTTE A GOUTTE AU NIVEAU DE LA GAINÉ TECHNIQUE, LES COMPTEURS D'EAUX
SONT RESTÉS STABLES

FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

--

INTERVENTION DU 12/02

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

CONTROLE INSTALLATION

CONSTAT : PETITE FUITE AU NIVEAU DE L'ÉCROU LIBRE DU ROBINET DE MACHINE A LAVER

DEPOSE ROBINET DE MACHINE A LAVER

DEPOSE JOINT

FOURNITURE ET POSE JOINT

REPOSE ROBINET DE MACHINE A LAVER

CONTROLE BON FONCTIONNEMENT

CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ

TEST MANOMETRE SUR LE RÉSEAU EAU FROIDE

CONSTAT : PAS DE PERTE DE PRESSION

FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

REMARQUE : LA FUITE EST BEAUCOUP MOINS IMPORTANTE QU'IL Y A UNE SEMAINE, HYPOTHESE QUE LA DALLE ÉVACUE SIMPLEMENT LE RESTE D'HUMIDITÉ + FUITE SUR ROBINET MACHINE A LAVER.

OBSERVATIONS

: BB AB Email envoyé le 20/02/26 a 14H40 M. E ROCHE

TC LCOMPTER Email envoyé le 13/02/26 a 12H13 M. E ROCHE

CL LCOMPTER Email envoyé le 10/02/26 a 21H02 EROCHE@AIGUILLON.COM

CL LGESTION Email envoyé le 10/02/26 a 21H02 FDUFUS@AIGUILLON.COM

BONJOUR, SUITE INTERVENTION DU 09/02, PREVOIR REMPLACEMENT DU RÉDUCTEUR DE PRESSION ET REPRISE ÉTANCHÉITÉ AU NIVEAU DE LA CABINE DE DOUCHE. DANS L'ATTENTE DE VOS INSTRUCTIONS

CL LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 10/02/26 A 21:01 M. F DUFUS

CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 10/02/26 A 21:01 M. E ROCHE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL008-Ff RFE compl.EF-EC/chauf.<1/2jrPP	1	170,00	170,00
1,00	PBL036-Répar.Robinet MaL	2	46,00	46,00
TOTAL H.T.				216,00
T.V.A. a 10,00%				21,60
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>237,60</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.